



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE (*)

1. RÉSUMÉ DES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE BCP

1.1. CONTEXTE

Les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards - IFRS) ont été appliquées aux comptes consolidés du Groupe Banque Centrale Populaire à compter du 1er janvier 2008 avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2007.

L'objectif primordial des autorités réglementaires est de doter les établissements de crédit d'un cadre de comptabilité et d'information financière conforme aux standards internationaux en termes de transparence financière et de qualité de l'information fournie.

Le contenu des présents états financiers est conforme à la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire qui prévoit la publication de comptes semestriels condensés.

1.2. NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

1.2.1. Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de la BCP regroupent l'ensemble des entreprises sous contrôle exclusif, contrôle conjoint ou sous influence notable hormis celles dont la consolidation présente un caractère négligeable pour l'établissement des comptes consolidés de la BCP. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la BCP obtient effectivement son contrôle. Les entités temporairement contrôlées sont également intégrées dans les comptes consolidés jusqu'à la date de leur cession.

La BCP consolide les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc), et ce même en l'absence de lien en capital, dans la mesure où elle en exerce en substance le contrôle, au regard des critères suivants :

- Les activités de l'entité sont menées pour le compte exclusif de la BCP, de telle sorte que cette dernière en tire des avantages ;
- La BCP dispose du pouvoir de décision et de gestion afin d'obtenir la majorité des avantages liés aux activités courantes de l'entité. Ce pouvoir se caractérise notamment par la capacité de dissoudre l'entité, d'en changer les statuts ou de s'opposer formellement à leur modification ;
- La BCP a la capacité d'obtenir la majorité des avantages de l'entité et par conséquent peut être exposée aux risques liés à l'activité de ladite entité. Les avantages peuvent prendre la forme d'un droit à recevoir tout ou partie du résultat, une quote-part d'actif net, à disposer d'un ou plusieurs actifs ou à bénéficier de la majorité des actifs résiduels en cas de liquidation ;
- La BCP conserve la majorité des risques pris par l'entité afin d'en retirer un avantage; tel est le cas si les investisseurs extérieurs bénéficient d'une garantie de la part d'une société de la BCP leur permettant de limiter de façon importante leur risque.

PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION DU GROUPE BANQUE CENTRALE POPULAIRE

En milliers de Dirhams

Participation	% Intérêt	% Contrôle	Capital social (KDH)	Méthode de consolidation
Banque Centrale Populaire	100%	100%	660 982	E.C. (*)
BCDM en (K Euro)	100,00%	100,00%	21 000	IG
MEDIA FINANCE	60,00%	100,00%	206 403	IG
FBPMC	100,00%	100,00%	212 653	IG
MOUSSAHAMA	99,86%	99,86%	36 400	IG
CHAABI ILLD	51,99%	70,00%	20 000	IG
ASSALAF CHAABI MAI	61,54%	61,54%	177 000	IG
CIB en (K USD)	60,00%	60,00%	2 200	IG
BPMC en (K FCA)	62,50%	62,50%	2 000 000	IG
BPMG en (K GNF)	53,90%	53,90%	25 149 330	IG
UPLINE GROUP	50,09%	50,09%	46 784	IG
CHAABI LEASING	40,00%	40,00%	250 000	MEE
BAA	3,42%	3,42%	500 000	MEE

(*) EC : établissement consolidant

(*) IG : Intégration Globale

(*) MEE : Mise en équivalence

1.2.2. Méthodes de consolidation

1.2.2.1. Entreprises contrôlées : Filiales

Les entreprises contrôlées par la BCP sont consolidées par intégration globale. La BCP contrôle une filiale lorsqu'elle est en mesure de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin de bénéficier de ses activités. Le contrôle est présumé exister lorsque La BCP détient, directement ou indirectement, plus de la moitié des droits de vote de la filiale.

Il est attesté lorsque La BCP dispose du pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité en vertu d'un accord, ou de nommer, de révoquer ou de réunir la majorité des membres du Conseil d'administration ou de l'organe de direction équivalent.

La détermination du pourcentage de contrôle prend en compte les droits de vote potentiels qui donnent accès à des droits de vote complémentaires, dès lors qu'ils sont immédiatement exerçables ou convertibles.

1.2.2.2. Entreprises sous contrôle conjoint : Co-entreprises

Les entreprises sous contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle ou par mise en équivalence. La BCP possède un contrôle conjoint lorsque, en vertu d'un accord contractuel, les décisions financières et opérationnelles nécessitent l'accord unanime des parties qui se partagent le contrôle.

1.2.2.3. Entreprises sous influence notable : Associées

Les entreprises sous influence notable sont mises en équivalence. L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle d'une entité, sans en détenir le contrôle.

Elle est présumée si la BCP détient, directement ou indirectement, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité. Les participations inférieures à ce seuil sont exclues du périmètre de consolidation, sauf si elles représentent un investissement stratégique, et si la BCP y exerce une influence notable effective.

Les variations de capitaux propres des sociétés mises en équivalence sont comptabilisées à l'actif du bilan sous la rubrique « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au passif du bilan sous la rubrique de capitaux propres appropriée.

L'écart d'acquisition sur une société consolidée par mise en équivalence figure également sous la rubrique

« Participations dans les entreprises mises en équivalence ».

Si la quote-part de la BCP dans les pertes d'une entreprise mise en équivalence est égale ou supérieure à ses intérêts dans cette entreprise, la BCP cesse de prendre en compte sa quote-part dans les pertes à venir. La participation est alors présentée pour une valeur nulle. Les pertes supplémentaires de l'entreprise associée sont provisionnées uniquement lorsque la BCP a une obligation légale ou implicite de le faire ou lorsqu'elle a effectué des paiements pour le compte de l'entreprise.

1.2.2.4. Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires sont présentés séparément dans le résultat consolidé, ainsi que dans le bilan consolidé au sein des capitaux propres.

1.2.3. Options retenues par la BCP

1.2.3.1. Définition du périmètre

Afin de définir les sociétés à intégrer dans le périmètre de consolidation, les critères suivants doivent être respectés :

- La BCP doit détenir, directement ou indirectement, au moins 20 % de ses droits de vote existants et potentiels.
- L'une des limites suivantes est atteinte :
 - Le total du bilan de la filiale est supérieur à 0,5% du total bilan consolidé,
 - La situation nette de la filiale est supérieure à 0,5% de la situation nette consolidée,
 - Le chiffre d'affaires ou produits bancaires de la filiale sont supérieurs à 0,5% des produits bancaires consolidés,

Les titres de participation sur lesquelles la BCP n'a aucun contrôle ne sont pas intégrés au niveau du périmètre même si leur contribution remplit les critères présentés ci-dessus.

Il est à noter que la BCP a choisi la consolidation selon l'optique de la maison mère.

1.2.3.2. Exception

Une entité ayant une contribution non significative doit intégrer le périmètre de consolidation si elle détient des actions ou parts dans des filiales qui vérifient un des critères ci-dessus décrits.

1.2.3.3. La consolidation des entités ad hoc

La consolidation des entités ad hoc et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif a été précisée par le SIC 12. En application de ce texte, la Fondation Banque Populaire pour le micro crédit a été intégrée dans le périmètre de consolidation. La présidence du conseil d'administration de la fondation est assurée par le Président Directeur Général de la Banque Centrale Populaire suite à la modification de ses statuts.

Les exclusions du périmètre de consolidation :

Une entité contrôlée ou sous influence notable est exclue du périmètre de consolidation lorsque dès son acquisition, les titres de cette entité sont détenus uniquement en vue d'une cession ultérieure à brève échéance. Ces titres sont comptabilisés dans la catégorie des actifs destinés à être cédés, et évalués à la juste valeur par résultat. Les participations (hors participations majoritaires) détenues par des entités de capital-risque sont également exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

1.2.3.4. Les méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature de contrôle exercé par le Groupe BCP sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale.

Les acquisitions d'intérêts minoritaires sont comptabilisées en utilisant la « parent equity extension method », par la quelle la différence entre le prix payé et la valeur comptable de la quote-part des actifs nets acquis est comptabilisée en goodwill

1.3. IMMOBILISATIONS

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe BCP comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, hors exploitation ainsi que les immeubles de placement.

Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services, ou administratives. Elles incluent les biens autres qu'immobiliers, donnés en location simple.

Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et valoriser le capital investi.

1.3.1. Comptabilisation initiale

Les immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition augmenté des frais directement attribuables, et des coûts d'emprunt encourus lorsque la mise en service des immobilisations est précédée d'une longue période de construction ou d'adaptation.

Les logiciels développés en interne, lorsqu'ils remplissent les critères d'immobilisation, sont immobilisés pour leur coût direct de développement qui inclut les dépenses externes et les frais de personnel directement affectables au projet.

1.3.2. Evaluation et comptabilisation ultérieures

Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur. Il est également possible d'opter pour la réévaluation postérieurement à la comptabilisation initiale.

1.3.3. Amortissement

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle. Seuls les biens donnés en location simple sont réputés avoir une valeur résiduelle, la durée d'utilité des immobilisations d'exploitation étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien.

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise. Les dotations aux amortissements sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre.

1.3.4. Dépréciation

Les immobilisations amortissables font l'objet d'un test de dépréciation lorsqu'à la date de clôture, d'éventuels indices de perte de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables ainsi que les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à la valeur nette comptable de l'immobilisation.

En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat. La dépréciation est reprise en cas d'amélioration de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation.

Les dépréciations sont comptabilisées dans le poste « Dotations aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1.3.5. Plus ou moins-values de cession

Les plus ou moins values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Gains nets sur autres actifs ».

Les plus ou moins values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat dans le poste « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

1.3.6. Options retenues par le Groupe BCP

Approche par composants

Dans les comptes sociaux, les constructions sont amorties linéairement sur 25 ans, alors qu'elles sont constituées de plusieurs composants qui n'ont pas, en principe, les mêmes durées d'utilité.

La définition des composants standards des différentes catégories de constructions a été effectuée suite à une expertise métier et à une étude réalisée auprès de certaines BPR. La répartition par composants s'applique de manière différente selon la nature des constructions.

Ainsi, quatre familles de constructions ont été définies, et pour chacune d'elle une répartition moyenne par composants a été établie. Chaque composant a fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'utilité documentée en interne.

Evaluation

Le Groupe BCP a opté pour le modèle du coût, l'option de réévaluation prévue par IAS 16 n'a pas été retenue.

Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle doit être comptabilisée à son coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Toutefois, selon IFRS 1, une entité peut décider d'évaluer une immobilisation corporelle à la date de transition aux IFRS à sa juste valeur et utiliser cette juste valeur en tant que coût présumé à cette date. Cette option a été retenue pour les terrains qui ont fait l'objet de réévaluation par des experts externes.

1.4. CONTRATS DE LOCATION

Les différentes sociétés du Groupe BCP peuvent être le preneur ou le bailleur de contrats de location.

1.4.1. Le groupe est le bailleur

Les locations consenties par une société du Groupe sont analysées comme des contrats de location-financement (crédit-bail, location avec option d'achat et autres) ou en contrats de location simple.

1.4.1.1. Contrats de location –financement

Dans un contrat de location-financement, le bailleur transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif. Il s'analyse comme un financement accordé au preneur pour l'achat d'un bien.

La valeur actuelle des paiements dus au titre du contrat, augmentée le cas échéant de la valeur résiduelle, est enregistrée comme une créance.

Le revenu net de l'opération pour le bailleur ou le loueur correspond au montant d'intérêts du prêt et est enregistré au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés ». Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les dépréciations constatées sur ces prêts et créances, qu'il s'agisse de dépréciations individuelles ou collectives, suivent les mêmes règles que celles décrites pour les prêts et créances.

1.4.1.2. Contrats de location simple

Un contrat de location simple est un contrat par lequel, la quasi-totalité des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transférée au preneur.

Le bien est comptabilisé à l'actif du bailleur en immobilisations et amorti linéairement sur la période de location après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

Les loyers sont comptabilisés en résultat pour leur totalité de manière linéaire sur la durée du contrat de location.

Ces loyers et ces dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat sur les lignes « Produits des autres activités » et « Charges des autres activités ».

1.4.2. Le groupe est le preneur

Les contrats de location pris par une société du Groupe sont analysés comme des contrats de location-financement (crédit-bail et autres) ou en contrats de location simple.

1.4.2.1. Contrats de location –financement

Un contrat de location-financement est considéré comme un bien acquis par le preneur et financé par emprunt.

L'actif loué est comptabilisé pour sa valeur de marché à l'actif du bilan du preneur ou si celle-ci est inférieure, pour la valeur actualisée des paiements minimaux au titre du contrat de location déterminée au taux d'intérêt implicite du contrat.

En contrepartie, une dette financière d'un montant égal à la valeur de marché de l'immobilisation ou à la valeur actualisée des paiements minimaux est constatée au passif du preneur.

Le bien est amorti selon la même méthode que celle applicable aux immobilisations détenues pour compte propre, après avoir déduit, le cas échéant, de son prix d'acquisition l'estimation de sa valeur résiduelle.

La durée d'utilisation retenue est la durée de vie utile de l'actif. La dette financière est comptabilisée au coût amorti.

1.4.2.2. Contrats de location simple

Le bien n'est pas comptabilisé à l'actif du preneur. Les paiements effectués au titre des contrats de location simple sont enregistrés dans le compte de résultat linéairement sur la période de location.

1.5. PRÊTS ET CRÉANCES, ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE

1.5.1. Prêts et créances

La catégorie « Prêts et créances » inclut les crédits à la clientèle et les opérations interbancaires réalisées par le Groupe BCP, les participations du Groupe dans des crédits syndiqués.

Les prêts et créances sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine, et comprend les coûts d'origination directement imputables à l'opération ainsi, que certaines commissions perçues (frais de dossier, commissions de participation et d'engagement), considérés comme un ajustement du rendement effectif du prêt.

Les prêts et créances sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts, ainsi que les coûts de transaction et commissions inclus dans la valeur initiale des crédits concourent à la formation du résultat de ces opérations sur la durée du crédit, calculée selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les commissions perçues sur des engagements de financement préalables à la mise en place d'un crédit sont différées, puis intégrées à la valeur du crédit lors de son attribution. Les commissions perçues sur des engagements de financement dont, la probabilité qu'ils donnent lieu au tirage d'un prêt est faible, ou dont

les utilisations sont aléatoires dans le temps et dans leur montant, sont étalées linéairement sur la durée de l'engagement.

1.5.2. Engagements de financement

Les engagements de financement sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission d'engagement perçue. Elles sont comptabilisées conformément aux règles énoncées ci-dessus.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du bénéficiaire de l'engagement.

1.5.3. Engagements de garanties données

Les engagements de garantie sont comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant de la commission de garantie perçue. Ces commissions sont ensuite comptabilisées en résultat prorata temporis sur la période de garantie.

Une provision pour risque est constatée, le cas échéant, s'il apparaît que cet engagement se traduira par une perte probable du fait notamment de la défaillance du débiteur.

1.6. DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR

1.6.1. Principes généraux

Tous les instruments financiers sont évalués à la juste valeur, soit au bilan (actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat, y compris les dérivés, et actifs financiers disponibles à la vente), soit dans les notes aux états financiers pour les autres actifs et passifs financiers.

La juste valeur est le montant pour lequel un actif peut être échangé, un passif éteint, entre deux parties consentantes, informées et agissant dans le cadre d'un marché concurrentiel.

La juste valeur est le prix coté sur un marché actif lorsqu'un tel marché existe ou, à défaut, celle déterminée en interne par l'usage d'une méthode de valorisation, qui incorpore le maximum de données observables du marché en cohérente avec les méthodes utilisées par les acteurs du marché.

1.6.2. Prix cotés sur un marché actif

Lorsque des prix cotés sur un marché actif sont disponibles, ils sont retenus pour la détermination de la juste valeur de marché. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés comme les futures et les options.

1.6.3. Prix non cotés sur un marché actif

Lorsque le prix d'un instrument financier n'est pas coté sur un marché actif, la valorisation est opérée par l'usage de modèles généralement utilisés par les acteurs du marché (méthode d'actualisation des flux futurs de trésorerie, modèle de Black-Scholes pour les options).

Le modèle de valorisation incorpore le maximum de données observables du marché : prix de marché cotés d'instruments ou de sous-jacents similaires, courbe des taux d'intérêt, cours des devises, volatilité implicite, prix des marchandises.

La valorisation issue des modèles est effectuée sur des bases prudentes. Elle est ajustée afin de tenir compte du risque de liquidité et du risque de crédit, afin de refléter la qualité de crédit des instruments financiers.

1.6.4. Marge dégagée lors de la négociation des instruments financiers

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers (day one profit) :

- Est immédiatement constatée en résultat si les prix sont cotés sur un marché actif ou si le modèle de valorisation n'incorpore que des données observables du marché ;
- Est différée et étalée en résultat sur la durée du contrat, lorsque toutes les données ne sont pas observables sur le marché ; lorsque les paramètres non observables à l'origine le deviennent ; la part de la marge non encore reconvenue est alors comptabilisée en résultat.

1.6.5. Actions non cotées

La juste valeur des actions non cotées est déterminée par comparaison avec une transaction récente portant sur le capital de la société concernée, réalisée avec un tiers indépendant et dans des conditions normales de marché. En l'absence d'une telle référence, la valorisation est opérée, soit à partir de techniques communément utilisées (actualisation des flux futurs de trésorerie), soit sur la base de la quote-part d'actif net revenant au Groupe calculée à partir des informations disponibles les plus récentes.

Les actions dont la valeur comptable est inférieure à 1 million de dirhams ne font pas objet d'une réévaluation.

1.7. TITRES

Les titres détenus par le Groupe BCP sont classés en trois catégories :

- Actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- Actifs financiers disponibles à la vente ;
- Placements détenus jusqu'à l'échéance.

1.7.1. Actifs financiers à la juste valeur par résultat

La catégorie des actifs financiers à la juste valeur par résultat comprend :

- Les actifs financiers détenus à des fins de transaction ;
- Les actifs financiers que le Groupe BCP a choisis par option de comptabiliser et d'évaluer à la juste valeur par résultat dès l'origine, car cette option permet une information plus pertinente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, les frais des transactions étant directement comptabilisés en compte de résultat.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, coupon couru inclus pour les titres à revenu fixe, sont comptabilisés en résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur les instruments financiers à la juste valeur par résultat ». De même, les dividendes des titres à revenu variable et les plus et moins-values de cession réalisées, sont comptabilisés dans ce poste. L'évaluation du risque de crédit sur ces titres est comprise dans leur juste valeur.

1.7.2. Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des « Actifs financiers disponibles à la vente » comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas des deux autres catégories.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, frais de transaction inclus lorsque ces derniers sont significatifs.

En date d'arrêt, ils sont évalués à leur juste valeur et les changements de juste valeur, hors coupon couru pour les titres à revenu fixe, sont présentés dans le poste des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ».

Lors de la cession des titres, ces gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente ».

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés dans le poste « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » lorsque le droit du Groupe à les recevoir est établi.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1.7.3. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » comprend les titres à revenu fixe ou déterminable, à échéance fixe, que le Groupe BCP a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les opérations de couverture du risque de taux d'intérêt éventuellement mises en place sur cette catégorie de titres ne sont pas éligibles à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre la valeur d'acquisition (y compris les frais de transaction s'ils présentent un caractère significatif) et la valeur de remboursement de ces titres. Les revenus perçus sur ces titres sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

1.7.4. Opérations de pensions et prêts / emprunts de titres

Les titres cédés temporairement dans le cas d'une mise en pension restent comptabilisés au bilan du Groupe BCP dans leur portefeuille d'origine. Le passif correspondant est comptabilisé sous la rubrique de « Dettes » appropriée. Néanmoins, pour les opérations de pension initiées par les activités de transaction, le passif correspondant est comptabilisé en « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les titres acquis temporairement dans le cas d'une prise en pension ne sont pas comptabilisés au bilan du Groupe. La créance correspondante est comptabilisée sous la rubrique « Prêts et Créances », à l'exception des opérations de pension initiées par les activités de transaction, pour lesquelles la créance correspondante est comptabilisée en « Actifs financiers à la juste valeur par résultat ».

Les opérations de prêts de titres ne donnent pas lieu à la décomptabilisation des titres prêtés et les opérations d'emprunts de titres ne donnent pas lieu à la comptabilisation au bilan des titres empruntés, à l'exception des cas où les titres empruntés sont ensuite cédés par le Groupe. Dans ce cas, l'obligation de livrer les titres à l'échéance de l'emprunt est matérialisée par un passif financier présenté au bilan sous la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

1.7.5. Date de comptabilisation et de décomptabilisation

Les titres sont comptabilisés au bilan à la date de règlement et de livraison. Durant ces délais, les conséquences des changements de juste valeur sont prises en compte en fonction de la catégorie dans laquelle ces titres seront classés. Ces opérations sont maintenues au bilan jusqu'à l'extinction des droits du Groupe à recevoir les flux qui leur sont attachés ou jusqu'à ce que le Groupe ait transféré substantiellement tous les risques et avantages qui leur sont liés. Ils sont alors décomptabilisés et les plus ou moins-values de cession sont constatées en résultat sous le poste approprié.

1.7.6. Options retenues par le Groupe BCP

Les options retenues pour la classification des différents portefeuilles de titres sont les suivantes :

AFS

- Bons du trésor classés en titres de placement
- Obligations marocaines non cotés
- Titres d'OPCVM détenus (titrisation)
- OPCVM et actions
- Bons du trésor reclassés des titres d'investissement

HTM

- Titres d'investissements (hors bons du trésor reclassés en AFS)
- Bons du trésor Habitat économique classés en titres de placement.

Trading

- Ne figurent en trading que les produits dérivés.

1.8. OPÉRATIONS EN DEVICES

1.8.1. Actifs et passifs monétaires libellés en devises

Les actifs et passifs monétaires correspondent aux actifs et aux passifs devant être reçus ou payés pour un montant en numéraire déterminé ou déterminable. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle de l'entité concernée du Groupe au cours de clôture.

Les écarts de change sont comptabilisés en résultat, à l'exception des écarts de change relatifs à des instruments financiers désignés comme instruments de couverture de résultats futurs ou de couverture d'investissement net en devises qui sont, dans ce cas, comptabilisés en capitaux propres.

Les opérations de change à terme sont évaluées au cours du terme restant à courir. Les écarts de conversion sont constatés en résultat sauf lorsque l'opération est qualifiée de couverture en flux de trésorerie. Les écarts de conversion sont alors constatés en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture et comptabilisés en résultat de la même manière et selon la même périodicité que les résultats de l'opération couverte.

1.8.2. Actifs non monétaires libellés en devises

Les écarts de change relatifs aux actifs non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur (Titres à revenu variable) sont comptabilisés de la manière suivante :

Ils sont constatés en résultat lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat »

Ils sont constatés en capitaux propres lorsque l'actif est classé dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente », à moins que l'actif financier ne soit désigné comme élément couvert au titre du risque de change dans une couverture de valeur en juste valeur ; les écarts de change sont alors constatés en résultat.

Les actifs non monétaires qui ne sont pas évalués à la juste valeur demeurent à leur cours de change historique.

1.9. DÉPRÉCIATION DES ACTIFS FINANCIERS

1.9.1. Dépréciation sur prêts et créances et assimilés

Périmètre : Prêts et créances, actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et engagements de financement et de garantie.

Des dépréciations sont constituées sur les crédits et sur les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou à l'acquisition de l'actif. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

1.9.1.1. Dépréciation sur base individuelle

Les provisions relatives aux engagements de financement et de garantie donnés par le Groupe BCP suivent des principes analogues. Au niveau individuel, la dépréciation est mesurée comme la différence entre la valeur comptable avant dépréciation et la valeur, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif, des composantes jugées recouvrables notamment des garanties et des perspectives de recouvrement du principal et des intérêts.

La dépréciation est enregistrée dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ». Toute réappréciation postérieure du fait d'une cause objective intervenue après la dépréciation est constatée par le compte de résultat, également dans le poste « Coût du risque ».

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables.

1.9.1.2. Dépréciation sur base collective

Les actifs non dépréciés individuellement font l'objet d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes, qui s'appuie sur le système de notation interne du Groupe BCP fondé sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date d'arrêt.

Cette analyse permet d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des crédits, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade attribuée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille.

Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée. Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille sont enregistrées dans le compte de résultat, dans le poste « Coût du risque ».

En application des dispositions des normes IFRS, il est possible de faire appel à son jugement d'expert pour corriger les flux de recouvrement issus des données statistiques et les adapter aux conditions en vigueur au moment de l'arrêt.

1.9.2. Dépréciation des actifs financiers disponibles à la vente

Les « actifs financiers disponibles à la vente » sont dépréciés individuellement par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

En particulier, concernant les titres à revenu variable cotés sur un marché actif, une baisse prolongée ou significative du cours en deçà de son coût d'acquisition constitue une indication objective de dépréciation.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est constatée en « Coût du risque » et peut être reprise en compte de résultat lorsque la valeur de marché du titre s'est appréciée du fait d'une cause objective intervenue postérieurement à la dernière dépréciation.

Une dépréciation sur un titre à revenu variable est constituée sous le poste « Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente » et ne peut être reprise en compte de résultat, le cas échéant, qu'à la date de cession du titre. En outre, toute baisse ultérieure de la valeur de marché constitue une dépréciation reconnue en résultat.

1.9.3. Options retenues par le Groupe BCP

- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement significatives) :
- Toutes les créances en souffrances supérieures à MMAD 2, qualifiées de « gros dossiers » sont revues au cas par cas pour déterminer les flux de recouvrement attendus sur un horizon de 5 années et calculer par conséquent la provision IFRS par différence entre le montant brute de la créance et la valeur actualisée de ces flux au TIE d'origine.
- Pour la provision individuelle des crédits (créances individuellement non significatives) : Les créances en souffrances inférieures à MMAD 2, qualifiées de « petits dossiers » elles font l'objet d'une modélisation statistique (modélisation des flux de recouvrement historiques) par classe homogène de risque. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle.
- Pour la provision collective : Le Groupe BCP a défini des critères d'identification des créances sensibles et a développé des modèles statistiques pour calculer les provisions collectives sur la base des historiques de transformation des créances sensibles en créances en souffrance. Les taux de perte utilisés pour le calcul de la provision sur base collective sont issus de ce modèle. La méthodologie du provisionnement collectif s'inspire des dispositions baloises En absence d'indices objectifs de dépréciation, le groupe BCP n'a pas constitué de provisions

1.10. DETTES REPRÉSENTÉES PAR TITRE ET ACTIONS PROPRES

1.10.1. Dettes représentées par un titre

Les instruments financiers émis par le Groupe BCP sont qualifiés d'instruments de dettes s'il existe une obligation contractuelle pour la société du Groupe émettrice de ces instruments de délivrer du numéraire ou un actif financier au détenteur des titres.

Il en est de même dans les cas où le Groupe BCP peut être contraint à échanger des actifs ou des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables, ou de livrer un nombre variable de ses propres actions.

Les dettes émises représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les obligations remboursables ou convertibles en actions propres sont considérées comme des instruments hybrides comprenant à la fois une composante dette et une composante capitaux propres, déterminées lors de la comptabilisation initiale de l'opération.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

1.10.2. Actions propres

Les actions propres détenues par le Groupe BCP sont portées en déduction des capitaux propres consolidés quel que soit l'objectif de leur détention et les résultats afférents sont éliminés du compte de résultat consolidé.

1.11. DÉRIVÉS ET DÉRIVÉS INCORPORÉS

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur.

1.11.1. Principe général

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan dans les postes « Actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Ils sont comptabilisés en actifs financiers lorsque la valeur est positive, en passifs financiers lorsqu'elle est négative.

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat en « Gains et pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

1.11.2. Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés conclus dans le cadre de relations de couverture sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi.

- La couverture en juste valeur est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe.
- La couverture en flux de trésorerie est notamment utilisée pour couvrir le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux variables et le risque de change des revenus futurs hautement probables en devises.

Lors de la mise en place de la relation de couverture, le Groupe BCP établit une documentation formalisée : désignation de l'instrument et de risque couvert, stratégie et nature du risque couvert, désignation de l'instrument de couverture, modalités d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture.

Conformément à cette documentation, le Groupe BCP évalue, lors de sa mise en place et au minimum semestriellement, l'efficacité rétrospective et prospective des relations de couverture mises en place.

Les tests d'efficacité rétrospectifs ont pour but de s'assurer que le rapport entre les variations effectives de valeur ou de résultat des dérivés de couverture et celles des instruments couverts se situe entre 80 et 125 %.

Les tests prospectifs ont pour but de s'assurer que les variations de valeur ou de résultat des dérivés attendus sur la durée de vie résiduelle de la couverture compensent de manière adéquate celles des instruments couverts.

Concernant les transactions hautement probables, leur caractère s'apprécie notamment au travers de l'existence d'historiques sur des transactions similaires.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou lorsque celle-ci ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transactions et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie.

1.11.3. Dérivés incorporés

Les dérivés incorporés à des instruments financiers composés sont séparés de la valeur de l'instrument hôte lorsque les caractéristiques économiques et les risques de l'instrument dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés sont comptabilisés séparément en tant que dérivés et le contrat hôte selon la catégorie dans laquelle il est classé.

Néanmoins, lorsque l'instrument composé est comptabilisé dans son intégralité dans la catégorie « Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat », aucune séparation n'est effectuée.

1.12. COMMISSIONS SUR PRESTATIONS DE SERVICES

Les commissions sur prestations de services sont comptabilisées de la manière suivante :

- Commissions qui font partie intégrante du rendement effectif d'un instrument financier : commissions de dossier, commissions d'engagement, etc. De telles commissions sont traitées comme un ajustement du taux d'intérêt effectif (sauf lorsque l'instrument est évalué en juste valeur par résultat).
- Commissions qui rémunèrent un service continu : locations de coffres forts, droits de garde sur titres en dépôt, abonnements télématiques ou cartes bancaires, etc. Elles sont étalées en résultat sur la durée de la prestation au fur et à mesure que le service est rendu.
- Commission rémunérant un service ponctuel : commissions de bourse, commissions d'encaissement, commissions de change, etc. Elles sont comptabilisées en résultat lorsque le service a été rendu.

1.13. AVANTAGES DU PERSONNEL

Principe général :

L'entité doit comptabiliser non seulement l'obligation juridique ressortant des termes formels du régime à prestations définies, mais aussi toute obligation implicite découlant de ses usages. Ces usages génèrent une obligation implicite lorsque l'entité n'a pas d'autre solution réaliste que de payer les prestations aux membres du personnel. Il y a, par exemple, obligation implicite si un changement des usages de l'entité entraîne une dégradation inacceptable des relations avec le personnel.

Typologie des avantages au personnel :

Les avantages consentis au personnel du Groupe BCP sont classés en quatre catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, l'intéressement, la participation... l'abondement ;

- Les avantages à long terme qui comprennent notamment les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite ;
- Les indemnités de fin de contrat de travail ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par la couverture médicale des retraités.

1.13.1. Avantages à court terme

Le Groupe BCP comptabilise une charge lorsque les services rendus par les membres du personnel ont été utilisés en contrepartie des avantages consentis.

1.13.2. Avantages à long terme

Les avantages à long terme désignent les avantages, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrat de travail, qui ne sont pas dus intégralement dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel les membres du personnel ont rendu les services correspondants.

Sont notamment concernées les primes liées à l'ancienneté et au départ à la retraite. Ces avantages sont provisionnés dans les comptes de l'exercice auquel elles se rapportent. La méthode d'évaluation actuarielle est similaire à celle qui s'applique aux avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies, mais les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement et aucun corridor n'est appliqué. En outre, l'effet lié à d'éventuelles modifications de régime considérées comme afférent à des services passés est comptabilisé immédiatement.

1.13.3. Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail résultent de l'avantage accordé aux membres du personnel lors de la résiliation par le Groupe BCP du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou de la décision de membres du personnel de partir volontairement en échange d'une indemnité. Les indemnités de fin de contrat de travail exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.

1.13.4. Avantages postérieurs à l'emploi

Le Groupe BCP distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. Les régimes à cotisations définies ne sont pas représentatifs d'un engagement pour le Groupe BCP et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de « régimes à prestations définies » sont représentatifs d'un engagement à la charge du Groupe qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si le Groupe est tenu ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel. Le principal régime à prestations définies identifié par le Groupe est celui de la couverture médicale des retraités et de leur famille.

Les avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Le montant provisionné de l'engagement est déterminé en utilisant les hypothèses actuarielles retenues par le Groupe BCP et en appliquant la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode d'évaluation tient compte d'un certain nombre de paramètres tels que des hypothèses démographiques, de départs anticipés, d'augmentations des salaires et de taux d'actualisation et d'inflation. La valeur des actifs éventuels de couverture est ensuite déduite du montant de l'engagement.

Lorsque le montant des actifs de couverture excède la valeur de l'engagement, un actif est comptabilisé s'il est représentatif d'un avantage économique futur pour le Groupe BCP prenant la forme d'une économie de cotisations futures ou d'un remboursement attendu d'une partie des montants versés au régime.

La mesure de l'obligation résultant d'un régime et de la valeur de ses actifs de couverture peut évoluer fortement d'un exercice à l'autre en fonction de changements d'hypothèses actuarielles et entraîner des écarts actuariels. Le Groupe BCP applique la méthodologie dite « du corridor » pour comptabiliser les écarts actuariels sur ces engagements. Cette méthode autorise à ne reconnaître, à partir de l'exercice suivant et de façon étalée sur la durée résiduelle moyenne d'activité des membres du personnel, que la fraction des écarts actuariels qui excède la plus élevée des deux valeurs suivantes : 10 % de la valeur actualisée de l'obligation brute ou 10 % de la valeur de marché des actifs de couverture du régime à la fin de l'exercice précédent.

Les conséquences des modifications de régimes relatives aux services passés sont reconnues en résultat sur la durée d'acquisition complète des droits sur lesquels ont porté lesdites modifications.

La charge annuelle comptabilisée en frais de personnel au titre des régimes à prestations définies est représentative des droits acquis pendant la période par chaque salarié correspondant au coût des services rendus, du coût financier lié à l'actualisation des engagements, du produit attendu des placements, de l'amortissement des écarts actuariels et des coûts des services passés résultant des éventuelles modifications de régimes, ainsi que des conséquences des réductions et des liquidations éventuelles de régimes. Les calculs effectués par le Groupe sont régulièrement examinés par un actuaire indépendant.

1.13.5. Options retenues par le Groupe

Conformément à l'option prévue dans IFRS 1, le montant cumulé des écarts actuariels à la date de transition a été imputé sur les capitaux propres.

Lors du passage aux IFRS, les engagements significatifs de couverture médicale aux retraités et de départ volontaire anticipé ont été provisionnés pour la première fois.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

Afin de réaliser les évaluations actuarielles, les hypothèses de base des calculs ont été déterminées spécifiquement pour chaque régime. Les hypothèses prises en compte pour 2007, 2008 et 2009 se déclinent ainsi (les taux indiqués sont des taux moyens pondérés) :

	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Taux d'actualisation	4,34%	5,16%	5,69%	5,69%
Taux d'évolution des salaires	4,50%	4,50%	4,5%	4,5%
Taux de rendement des actifs	4,50%	5,20%	5,20%	5,20%
Taux d'évolution des coûts médicaux	3,00%	3,00%	3,00%	3,00%

Les taux d'actualisation retenus sont obtenus par référence au taux de rendement des obligations émises par l'Etat marocain, auxquels une prime de risque est ajoutée, pour estimer les taux de rendement des obligations des entreprises de premières catégories de maturité équivalente à la durée des régimes.

Les actifs de couverture du régime de couverture médicale sont investis exclusivement en bons du trésor émis par l'Etat marocain. Le taux de rendement des placements est donc celui des ces dernières.

En millions de dirhams	01/01/2007	31/12/2007	31/12/2008	30/06/2009
Provision pour indemnités de retraite	58	56	57	60
Provision pour indemnités de fin de carrière	32	33	33	33
Provision pour couverture médicale des retraités	102	103	110	106
Provision pour prime spéciale d'ancienneté	18	18	19	19
Total	210	209	219	218

1.14. PROVISIONS AU PASSIF

Les provisions enregistrées au passif du bilan du Groupe BCP, autres que celles relatives aux instruments financiers et aux engagements sociaux concernent principalement les provisions pour litiges, pour amendes, pénalités et risques fiscaux. Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Le montant de cette obligation est actualisé pour déterminer le montant de la provision, dès lors que cette actualisation présente un caractère significatif.

1.14.1. Options retenues par le Groupe BCP

Les provisions pour risques et charges supérieures à 1 MDH ont été analysées, afin de s'assurer de leur éligibilité aux conditions prévues par les normes IFRS.

1.15. IMPÔTS COURANT ET DIFFÉRÉ

1.15.1. Impôt courant

La charge d'impôt sur le bénéfice exigible est déterminée sur la base des règles et taux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe, sur la période à laquelle se rapportent les résultats.

1.15.2. Impôt différé

Des impôts différés sont comptabilisés lorsqu'il existe des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs du bilan et leurs valeurs fiscales. Des passifs d'impôts différés sont reconnus pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception :

- Des différences temporelles taxables générées par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition ;
- Des différences temporelles taxables relatives aux investissements dans des entreprises sous contrôle exclusif et contrôle conjoint, dans la mesure où le Groupe est capable de contrôler la date à laquelle la différence temporelle s'inversera et qu'il est probable que cette différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des actifs d'impôts différés sont constatés pour toutes les différences temporelles déductibles et les pertes fiscales reportables, dans la mesure où il est probable que l'entité concernée disposera de bénéfices imposables futurs, sur lesquels ces différences temporelles et ces pertes fiscales pourront être imputées.

Les impôts différés actifs et passifs sont évalués selon la méthode du report variable au taux d'impôt, dont l'application est présumée sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt et réglementations fiscales qui ont été adoptés ou le seront avant la date de clôture de la période. Ils ne font pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'un même groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge d'impôt dans le compte de résultat, à l'exception de ceux afférents aux gains et pertes latents sur les actifs disponibles à la vente et aux variations de valeur des instruments dérivés désignés en couverture de flux de trésorerie futurs, pour lesquels les impôts différés correspondants sont imputés sur les capitaux propres.

Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les bénéfices dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôt sur les bénéfices » du compte de résultat.

1.16. CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES ET NON RECYCLABLES

Les ajustements FTA ont été inscrits dans les comptes consolidés de la banque en contrepartie des capitaux propres.

Les impacts des corrections de valeur sur les capitaux propres peuvent être définitifs ou temporaires :

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS qui aurait dû impacter le résultat, l'écart de valeur est définitivement gelé en capitaux propres, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres non recyclables.

Si l'ajustement FTA a pour origine une écriture IFRS impactant les capitaux propres, le recyclage en résultat est possible lors de la cession ou lors de la matérialisation de la couverture, à travers l'utilisation d'un compte de capitaux propres recyclables.

1.17. TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le solde des comptes de trésorerie et assimilés est constitué des soldes nets des comptes de caisse, banques centrales, Offices des chèques postaux, ainsi que les soldes nets des prêts et emprunts à vue auprès des établissements de crédit.

Les variations de la trésorerie générée par l'activité opérationnelle enregistrent les flux de trésorerie générés par les activités du Groupe BCP, y compris ceux relatifs aux immeubles de placement, aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et titres de créances négociables. Les variations de la trésorerie liées aux opérations d'investissement résultent des flux de trésorerie liés aux acquisitions et aux cessions de filiales, entreprises associées ou co-entreprises consolidées, ainsi que ceux liés aux acquisitions et aux cessions d'immobilisations, hors immeubles de placement et immeubles donnés en location simple.

Les variations de la trésorerie liées aux opérations de financement comprennent les encaissements et décaissements provenant des opérations avec les actionnaires et les flux liés aux dettes subordonnées et obligataires, et dettes représentées par un titre (hors Titres de créances négociables).

1.18. ACTIFS NON COURANTS DESTINÉS À ÊTRE CÉDÉS ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Lorsque le Groupe BCP décide de vendre des actifs non courants, et lorsqu'il est hautement probable que cette vente interviendra dans les douze mois, ces actifs sont présentés séparément au bilan dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés ».

Les passifs qui leur sont éventuellement liés sont présentés séparément dans le poste « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Dès lors qu'ils sont classés dans cette catégorie, les actifs non courants et groupes d'actifs et de passifs sont évalués au plus bas de leur valeur comptable et de leur juste valeur minorée des coûts de vente. Les actifs concernés cessent d'être amortis.

En cas de perte de valeur constatée sur un actif ou un groupe d'actifs et de passifs, une dépréciation est constatée en résultat.

Les activités abandonnées incluent à la fois les activités destinées à être cédées, les activités arrêtées, ainsi que les filiales acquises exclusivement dans une perspective de revente. L'ensemble des pertes et profits relatifs à ces opérations est présenté séparément au compte de résultat, sur la ligne « Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession ».

1.18.1. Information sectorielle

Le Groupe BCP est organisé autour de quatre pôles d'activité principaux :

- Banque de financement et d'investissement comprenant la Banque centrale populaire, Média finance, Fonds Moussahama I et Upline Group;
- Banque de détail au Maroc comprenant Maroc Assistance Internationale, Bank Al Amal et Fondation BP pour Micro Crédit ;
- Sociétés de financement spécialisées comprenant Chaabi Leasing, Assalaf Chaabi et Chaabi-LLD;
- Banque de détail à l'international comprenant Banque Chaabi du Maroc; Banque Populaire Maroc - Centrafricaine; Banque Populaire Maroc - Guinéenne et Chaabi International Bank off Shore.

Chacun de ces métiers enregistre les charges et produits, ainsi que les actifs et passifs qui lui sont rattachés après élimination des transactions intragroupe.

1.19. UTILISATION D'ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La préparation des états financiers du Groupe BCP exige de la Direction et des gestionnaires la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations, qui se traduisent dans la détermination des produits et des charges du compte de résultat, comme dans l'évaluation des actifs et passifs du bilan et dans la confection des notes associées.

Cet exercice suppose que les gestionnaires fassent appel à l'exercice de leur jugement et utilisent les informations disponibles à la date d'élaboration des états financiers pour procéder aux estimations nécessaires. Les résultats futurs définitifs des opérations pour lesquelles les gestionnaires ont recouru à des estimations peuvent à l'évidence s'avérer différents de celles-ci et avoir un effet significatif sur les états financiers. Ce qui est notamment le cas pour :

- Des dépréciations opérées pour couvrir les risques de crédit ;
- De l'usage de modèles internes pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas cotés sur des marchés actifs ;
- Du calcul de la juste valeur des instruments financiers non cotés classés en « Actifs disponibles à la vente » ou en « Instruments financiers à la juste valeur par résultat » à l'actif ou au passif, et plus généralement du calcul des valeurs de marché des instruments financiers pour lesquels cette information doit être portée dans les notes aux états financiers ;
- Des tests de dépréciation effectués sur les actifs incorporels ;
- De la détermination des provisions destinées à couvrir les risques de pertes et charges.

1.20. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS

1.20.1. Format des états financiers

En l'absence de format préconisé par les IFRS, les états financiers du Groupe BCP sont établis conformément aux modèles prescrits par Bank Al-Maghrib.

1.20.2. Règles de compensation des actifs et passifs

Un actif financier et un passif financier sont compensés et un solde net est présenté au bilan, si et seulement si le Groupe BCP a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

2. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Au cours du premier semestre 2009, le Groupe BCP a procédé à l'acquisition de 50,09% du capital de Upline Group, et la cession de 40% des parts de Mediafinance et à la totalité des parts détenues dans Al Wassit (34%) et Al Istimar Chaabi (72%) à ce dernier.

L'intégration globale de Upline Group dans les comptes consolidés du Groupe BCP a conduit à la comptabilisation d'un écart d'acquisition de l'ordre de MMAD 254.



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

BILAN IFRS

(en milliers de DH)

ACTIF	30/06/09	31/12/08
Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	12 178 100	16 552 970
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	34 428	26 462
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers disponibles à la vente	11 594 207	7 344 032
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	20 374 823	20 209 620
Prêts et créances sur la clientèle	27 330 943	20 815 265
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Placements détenus jusqu'à leur échéance	24 611 732	26 094 816
Actifs d'impôt exigible	505 525	168 781
Actifs d'impôt différé	146 339	147 339
Comptes de régularisation et autres actifs	2 269 316	1 205 881
Actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Participations dans des entreprises mises en équivalence	163 306	106 580
Immeubles de placement	-	-
Immobilisations corporelles	1 941 475	1 892 454
Immobilisations incorporelles	110 856	67 334
Ecarts d'acquisition	362 073	-
TOTAL ACTIF IFRS	101 623 123	94 631 534

(en milliers de DH)

PASSIF	30/06/09	31/12/08
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	4 764	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Dettes envers les Etablissements de crédit et assimilés	67 772 713	66 867 608
Dettes envers la clientèle	17 702 305	16 276 393
Dettes représentées par un titre	-	-
Titres de créance émis	-	-
Ecart de réévaluation passif des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôt courant	437 089	200 530
Passifs d'impôt différé	503 914	409 924
Comptes de régularisation et autres passifs	2 227 359	1 404 528
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance	80 012	154 362
Provisions pour risques et charges	369 891	388 798
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	2 871 556	2 255 572
Dettes subordonnées	1 516 852	-
Capital et réserves liées	5 399 105	4 149 714
Réserves consolidées	1 724 992	1 563 994
- Part du groupe	1 331 882	1 375 641
- Part des minoritaires	393 110	188 353
Gains ou pertes latents ou différés, part du groupe	257 193	102 983
Résultat net de l'exercice	755 380	857 105
- Part du groupe	718 281	825 987
- Part des minoritaires	37 099	31 118
TOTAL PASSIF IFRS	101 623 123	94 631 534

COMPTE DE RESULTAT IFRS CONSOLIDÉ

(en milliers de DH)

	30/06/09	30/06/08
Intérêts et produits assimilés	2 130 491	1 854 373
Intérêts et charges assimilés	-1 607 876	-1 499 324
MARGE D' INTERÊTS	522 615	355 048
Commissions perçues	233 927	155 178
Commissions servies	-2 020	-2 685
MARGE SUR COMMISSIONS	231 907	152 493
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	162 359	125 634
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	431 917	228 390
RESULTAT DES ACTIVITES DE MARCHÉ	594 276	354 025
Produits des autres activités	119 701	158 188
Charges des autres activités	-98 431	-83 162
PRODUIT NET BANCAIRE	1 370 068	936 592
Charges générales d'exploitation	-307 211	-107 893
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-60 072	-50 638
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	1 002 784	778 061
Coût du risque	-17 754	-43 275
RESULTAT D'EXPLOITATION	985 031	734 786
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	12 444	11 132
Gains ou pertes nets sur autres actifs	37 546	7 826
Variations de valeurs des écarts d'acquisition	-	-
RESULTAT AVANT IMPÔTS	1 035 021	753 744
Impôts sur les bénéfices	-279 641	-252 086
RESULTAT NET	755 380	501 658
Résultat hors groupe	37 099	21 001
RESULTAT NET PART DU GROUPE	718 281	480 657
Résultat par action (en dirham)	-	-
Résultat dilué par action (en dirham)	-	-

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
Résultat avant impôts	1 035 021	1 272 180
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	60 072	126 900
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers	747 816	-8 710
+/- Dotations nettes aux provisions	52 231	-17 737
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	-12 444	-23 233
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	-994 186	-1 671 710
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	-	-
+/- Autres mouvements	14 154	153 301
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	-132 357	-1 441 189
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	192 949	-12 167 704
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	-3 046 652	-3 866 021
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	977 119	8 985 352
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-658 900	40 401
- Impôts versés	-322 311	-277 963
Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	-2 857 796	-7 285 935
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-1 955 131	-7 454 944
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-3 369 533	4 038 204
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-	-
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	461 942	-469 959
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-2 907 591	3 568 245
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	619 935	664 823
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	2 045 215	1 080 076
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	2 665 150	1 744 899
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et l'équivalent de trésorerie	131	-20 497
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	-2 191 441	-2 162 298
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-33 720 581	-31 558 284
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	16 552 948	15 117 679
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-50 273 529	-46 675 963
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	-35 918 023	-33 720 581
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	12 173 336	16 552 948
Comptes (actif & passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-48 091 359	-50 273 529
Variation de la trésorerie nette	-2 197 442	-2 162 298

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en milliers de DH)

	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture 31.12.2007	588 805	2 775 659	-	1 749 645	350 633	5 464 742	206 287	5 671 029
Fonds de soutien	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres clôture 31.12.2007 corrigés	588 805	2 775 659	-	1 749 645	350 633	5 464 742	206 287	5 671 029
Opérations sur capital	28 413	-	-	-	-	28 413	-141	28 272
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-305 536	-	-305 536	-5 731	-311 267
Résultat de l'exercice	-	756 837	-	69 150	-	825 987	31 118	857 105
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (A)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (B)	-	-	-	-	-247 650	-247 650	-2 296	-249 946
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (C)	-	-	-	13 035	-	13 035	6 152	19 187
«Gains ou pertes latents ou différés (A) + (B) + (C)»	-	-	-	13 035	-247 650	-234 615	3 856	-230 759
Variation de périmètre	-	-	-	433 908	-	433 908	-	433 908
Autres variations	-	-	-	241 427	-	241 427	-15 918	225 509
Capitaux propres clôture 31.12.2008	617 218	3 532 496	-	2 201 629	102 983	6 454 326	219 471	6 613 797
Fonds de soutien	-	-	-	2 255 572	-	2 255 572	-	2 255 572
Capitaux propres clôture 31.12.2008 corrigés	617 218	3 532 496	-	4 457 201	102 983	8 709 898	219 471	8 929 369
Opérations sur capital	43 764	956 236	-	-	-	1 000 000	-	1 000 000
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations sur actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-
Dividendes	-	-	-	-380 065	-	-380 065	-5 954	-386 019
Résultat de l'exercice	-	249 389	-	468 892	-	718 281	37 099	755 380
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions (D)	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers : variations de juste valeur et transferts en résultat (E)	-	-	-	-	37 977	37 977	330	38 307
Ecarts de conversion : variations et transferts en résultat (F)	-	-	-	-	116 233	116 233	23 626	139 859
Gains ou pertes latents ou différés (D) + (E) + (F)	-	-	-	-	154 210	154 210	23 956	178 166
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	248 980	248 980
Autres variations	-	-	-	375 691	-	375 691	-93 343	282 348
Capitaux propres clôture 30.06.2009	660 982	4 738 121	-	4 921 719	257 193	10 578 015	430 209	11 008 224



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

MARGE D'INTÉRÊT

(en milliers de DH)

	30/06/09			30/06/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	841 523	301 580	539 943	379 774	163 004	216 770
Comptes et prêts/emprunts	818 641	157 784	660 856	371 264	142 132	229 132
Opérations de pensions	1 593	140 421	-138 828	8 510	19 086	-10 576
Opérations de location-financement	21 289	3 375	17 914	-	1 786	-1 786
Opérations interbancaires	516 020	1 296 950	-780 932	418 071	1 321 526	-903 455
Comptes et prêts/emprunts	502 795	1 265 110	-762 314	267 867	1 104 638	-836 771
Opérations de pensions	13 225	31 842	-18 618	150 204	216 888	-66 684
Emprunts émis par le Groupe	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture de résultats futurs	-	-	-	-	-	-
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux	-	-	-	-	-	-
Portefeuille de transactions	-	-	-	-	-	-
Titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
Opérations de pensions	-	-	-	-	-	-
Prêts/emprunts	-	-	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-	-	-
Actifs disponibles à la vente	46 632	-	46 632	252 670	2 910	249 760
Actifs détenus jusqu'à échéance	718 378	-	718 378	803 858	11 884	791 974
Autres intérêts et produits assimilés	7 938	9 344	-1 406	-	-	-
TOTAL DES PRODUITS ET CHARGES D'INTÉRÊTS OU ASSIMILÉS	2 130 491	1 607 876	522 615	1 854 373	1 499 324	355 049

COMMISSIONS NETTES

(en milliers de DH)

	30/06/09			30/06/08		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	128 089	1 517	126 572	39 926	1 444	38 482
• avec les établissements de crédit	86	-	86	57	-	57
• avec la clientèle	46 152	-	46 152	1 164	-	1 164
• sur titres	81 851	1 302	80 549	38 705	1 298	37 407
• de change	-	215	-215	-	146	-146
• sur instruments financiers à terme et autres opérations hors bilan	-	-	-	-	-	-
Prestation de services bancaires et financiers	105 838	503	105 335	115 252	1 241	114 011
• Produits nets de gestion d'OPCVM	17 978	15	17 963	24 711	6	24 705
• Produits nets sur moyen de paiement	-	-	-	-	-	-
• Assurance	87 860	488	87 372	90 541	1 235	89 306
• Autres	-	-	-	-	-	-
Produits nets de commissions	233 927	2 020	231 907	155 178	2 685	152 493

COÛT DU RISQUE

(en milliers de DH)

	30/06/09	30/06/08
Dotations aux provisions	114 728	-16 197
Provisions pour dépréciation des prêts et créances	72 656	-4 376
Provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-	-
Provisions engagements par signature	42 072	-11 821
Autres provisions pour risques et charges	-	-
Reprises de provisions	96 864	-27 078
Reprises de provisions pour dépréciation des prêts et créances	60 036	1 655
Reprises de provisions pour dépréciations des titres détenus jusqu'à l'échéance (hors risque de taux)	-1 104	-1 110
Reprises de provisions engagements par signature	165	-
Reprises des autres provisions pour risques et charges	37 867	-27 623
Variation des provisions	-110	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers disponibles à la vente (titres à revenus fixes)	-	-
Pertes pour risque de contrepartie des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées	902	-
Décote sur les produits restructurés	-	-
Récupérations sur prêts et créances amorties	1 012	-
Pertes sur engagement par signature	-	-
Autres pertes	-	-
Coût du risque	17 754	-43 275

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN DÉBUT DE PÉRIODE	388 798	406 535
Dotations aux provisions	9 885	34 183
Reprises de provisions	31 715	51 920
Utilisation des provisions	-	-
Incidence de la consolidation	-	-
Variation des parités monétaires et divers	2 922	-
TOTAL DES PROVISIONS CONSTITUÉES EN FIN DE PÉRIODE	369 890	388 798

ACTIFS, PASSIFS ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT

(en milliers de DH)

	30/06/09			31/12/08		
	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total	Portefeuille de transactions	Portefeuille évalué en valeur de marché sur option	Total
ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT						
Titres de créance négociables	-	-	-	-	-	-
Bons du trésor et autres effets mobilisables auprès des banques centrales	-	-	-	-	-	-
Autres titres de créances négociables	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-
Obligations d'Etat	-	-	-	-	-	-
Autres obligations	-	-	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Opérations de pension	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	-	-	-	-
aux établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
à la clientèle entreprises	-	-	-	-	-	-
à la clientèle particuliers	-	-	-	-	-	-
Instruments financiers dérivés de transaction	34 428	-	34 428	26 462	-	26 462
Instruments dérivés de cours de change	34 428	-	34 428	26 462	-	26 462
Instruments dérivés de taux d'intérêt	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés sur actions	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres instruments dérivés	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RÉSULTAT	34 428	-	34 428	26 462	-	26 462

ACTIFS FINANCIERS DISPONIBLES À LA VENTE

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
Titres de créance négociables	2 469 132	3 026 258
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès de la banque centrale	2 416 898	3 025 030
Autres titres de créance négociables	52 234	1 228
Obligations	359 623	1 307 051
Obligations d'Etat	10 758	501 541
Autres Obligations	348 865	805 510
Actions et autres titres à revenu variable	8 765 535	3 010 723
dont titres cotés	2 832 791	2 726 783
dont titres non cotés	5 932 744	283 940
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE AVANT DÉPRECIATION	11 594 290	7 344 032
dont gains et pertes latents	-	13 533
dont titres à revenu fixe	-	-
dont titres prêts	-	-
Provisions pour dépréciation des actifs disponibles à la vente	83	-
Titres à revenu fixe	79	-
Titres à revenu variable	4	-
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES À LA VENTE, NETS DE DÉPRECIATIONS	11 594 207	7 344 032
dont titres à revenu fixe, nets de dépréciations	-	-

OPÉRATIONS INTERBANCAIRES, CRÉANCES ET DETTES SUR ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en milliers de DH)

	30/06/09	31/12/08
Prêts consentis et créances sur les établissements de crédit	30/06/09	31/12/08
Comptes à vue	13 124 075	12 589 476
Prêts	7 250 748	7 620 144
Opérations de pension	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS AVANT DÉPRECIATION	20 374 823	20 209 620
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit	-	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDITS NETS DE DÉPRECIATION	20 374 823	20 209 620
Dettes envers les établissements de crédit	30/06/09	31/12/08
Comptes à vue	61 215 434	62 863 005
Emprunts	4 877 358	2 380 095
opérations de pension	1 679 921	1 624 508
TOTAL DES DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CREDIT	67 772 713	66 867 608



EXTRAIT DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE

PRÊTS, CRÉANCES ET DETTES SUR LA CLIENTÈLE

Prêts Consentis et Créances sur la Clientèle	(en milliers de DH)	
	30/06/09	31/12/08
Comptes ordinaires débiteurs	3 550 268	3 127 562
Prêts consentis à la clientèle	24 045 124	17 748 850
Opérations de pension	-	-
Opérations de location-financement	544 514	-
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE AVANT DÉPRECIATION	28 139 906	20 876 412
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	808 963	61 147
TOTAL DES PRÊTS CONSENTIS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE NETS DE DÉPRECIATION	27 330 943	20 815 265

Dettes envers la clientèle	(en milliers de DH)	
	30/06/09	31/12/08
Comptes ordinaires créditeurs	2 514 606	2 228 098
Comptes à terme	13 504 798	12 678 448
Comptes d'épargne à taux administré	201 322	176 770
Bons de caisse	1 481 579	1 193 077
Opérations de pension	-	-
TOTAL DES DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	17 702 305	16 276 393

Ventilation des dettes envers la clientèle par agent économique	(en milliers de DH)	
	30/06/09	31/12/08
Secteur public	2 646 720	2 520 610
Entreprises financières	7 567 239	7 557 223
Entreprises non financières	5 087 301	4 190 369
Autres clientèle	2 401 045	2 008 191
Total en principal	17 702 305	16 276 393
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	17 702 305	16 276 393

Ventilation des dettes sur la clientèle par zone géographique	(en milliers de DH)	
	30/06/09	31/12/08
Maroc	16 256 988	15 152 154
CIB	161 562	169 443
AFRIQUE	407 930	420 795
EUROPE	875 825	534 001
Total en principal	17 702 305	16 276 393
Dettes rattachées	-	-
Valeur au bilan	17 702 305	16 276 393

IMMOBILISATIONS DE PLACEMENT ET D'EXPLOITATION

	30/06/09			31/12/08		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Immobilisations corporelles	2 883 746	942 271	1 941 475	2 739 800	847 346	1 892 454
Terrains et constructions	1 956 107	480 715	1 475 392	2 000 148	471 124	1 529 024
Equipement, Mobilier, Installations	606 277	343 794	262 483	516 281	277 341	238 940
Biens mobiliers donnés en location	57 288	10 429	46 859	57 288	9 296	47 992
Autres immobilisations	264 074	107 333	156 741	166 083	89 585	76 498
Immobilisations incorporelles	279 060	168 204	110 856	208 138	140 804	67 334
Logiciels informatiques acquis	2 576	-	2 576	-	-	-
Logiciels informatiques produits par l'entreprise	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	276 484	168 204	108 280	208 138	140 804	67 334
TOTAL	3 162 806	1 110 475	2 052 331	2 947 938	988 150	1 959 788

INFORMATION SECTORIELLE

Bilan	(en milliers de DH)					
	Banque de financement & d'investissement	Banque de détail au Maroc	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & Banque off shore	Intra-groupe	Total
Total Bilan	95 842 015	1 623 961	4 031 454	6 061 589	-5 935 895	101 623 123
dont						
Éléments d'Actifs						
Actifs financiers disponibles à la vente	12 169 929	275 773	1 671	68 018	-921 184	11 594 207
Prêts et créances sur les Etablissements de crédit et assimilés	21 475 182	138 994	170 863	3 846 532	-5 256 748	20 374 822
Prêts et créances sur la clientèle	21 775 145	972 375	3 466 905	1 126 518	-	27 330 943
Placements détenus jusqu'à leur échéance	24 127 188	134 546	-	349 999	-	24 611 732
Éléments du Passif						
Dettes envers les EC et assimilés	65 496 955	671 681	3 133 347	3 688 298	-5 217 568	67 772 713
Dettes envers la clientèle	16 240 166	-	16 822	1 445 317	-	17 702 305
Fonds propres	10 285 840	666 247	386 454	632 657	-962 974	11 008 224

Compte de résultat	(en milliers de DH)					
	Banque de financement & d'investissement	Banque de détail au Maroc	Sociétés de financement spécialisées	Banque de détail à l'international & Banque off shore	Intra-groupe	Total
Marge d'intérêt	247 157	96 743	260 416	61 821	-143 524	522 613
Marges sur commissions	115 519	-488	68 792	85 834	-37 750	231 907
Produit net bancaire	1 120 053	142 115	329 415	148 010	-369 525	1 370 068
Résultat Brut d'exploitation	1 016 509	58 105	229 595	26 505	-327 930	1 002 784
Résultat d'exploitation	1 024 046	37 274	188 809	63 036	-328 134	985 031
Résultat net	764 226	30 327	183 833	53 012	-276 018	755 380
Résultat net part du groupe	760 078	25 276	172 513	36 432	-276 018	718 281

BANQUE CENTRALE POPULAIRE ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DE LA SITUATION INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE AU 30 JUIN 2009

Nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de la Banque Centrale Populaire et ses filiales (Groupe Banque Centrale Populaire) comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état de variation des capitaux propres et une sélection de notes explicatives au terme du semestre couvrant la période du 1er janvier au 30 juin 2009. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 11.008.224 KMAD dont un bénéfice net consolidé de 755.380 KMAD.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession au Maroc. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation provisoire des états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Groupe Banque Centrale Populaire arrêtés au 30 juin 2009, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Casablanca, le 25 septembre 2009

Les Commissaires aux Comptes :

Deloitte Audit
A. Benabdelkhalek
Associé

Mazars Masnaoui
K. M o k d a
Associé